

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Portant rectification d'une erreur matérielle dans la numérotation d'une décision
municipale°

Le Maire,

Décision Municipale
DC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la décision municipale en date du 11 juillet 2025 relative à la défense en justice de la commune
et à la convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats Deloitte, transmise au contrôle de léga-
lité ;
Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la numérotation de ladite décision, laquelle
a été enregistrée et transmise par erreur sous le numéro DC-2025-009,
Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur de forme sans incidence sur le fond de la déci-
sion,

DECIDE

Article 1 : La décision municipale en date du 11 juillet 2025, transmise au contrôle de légalité sous
le numéro DC-2025-009, doit être lue et enregistrée sous le numéro DC-2025-010.

Article 2 : La présente rectification sera annexée au registre des décisions et transmise au contrôle
de légalité.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil mu-
nicipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 11 Juillet 2025

Le Maire,
Raymond DEFIS

